

## **CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2020**

L'an 2020, le 15 décembre à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19.

**Présents** : Arnaud PAGEAUD, Maire, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire ; Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée ; Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

**Absents** : Catherine ROUIL (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Olivier LE HENAFF (pouvoir à Lydia BEATRIX-BALLET),

**Secrétaire de séance** : Freddy Paillusson

### **Approbation du compte-rendu du 10 novembre 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération 2020\_080 : Adhésion au service Prévention des risques professionnels pour la mission d'inspection ACFI – nouvelle convention.**

Vu la délibération n° 2017-12 relative à l'adhésion au service Prévention des risques professionnels pour la mission d'inspection ACFI,

Vu la date de fin de ladite convention au 31/12/2020,

Vu la proposition de la nouvelle convention d'inspection, validée par le Conseil d'Administration du CDG44, qui prendra effet à la date de signature et arrivera à échéance le 31/12/2026.

Considérant que la Mission ACFI ne peut être assurée en interne, le Maire propose de renouveler cette convention et demande l'autorisation pour signer ce document.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** : le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels pour la mission d'inspection ACFI.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_080-DE*

### **Délibération 2020\_081 : ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE – AVENANT n°1**

Vu la délibération n° 2017-12 relative à l'adhésion au service confection de la paie du centre de gestion de Loire Atlantique,

Vu la date de fin de ladite convention au 31/12/2020,

Vu la proposition de l'avenant n° 1 par le CDG44, pour prolonger la convention d'une durée d'un an,

S'agissant d'une mission spécifique, le Maire propose de renouveler cette convention pour un an et demande l'autorisation pour signer ce document.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** : le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la convention d'adhésion au service confection de la paie du centre de gestion de Loire Atlantique.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_081-DE*

### **Délibération 2020\_082 : Personnel Communal : création de poste**

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2020\_065 du 10 novembre 2020,

Vu la délibération n° 2020\_039 du 9 juin 2020, relative à l'instauration du régime indemnitaire,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe compte tenu d'un futur avancement de grade.

En conséquence, la création d'un emploi permanent de d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour l'exercice des fonctions d'Agent polyvalent chargé de l'entretien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Enfin le régime indemnitaire instauré par est applicable.

Le régime indemnitaire est facultatif.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_082-DE*

#### **CR de la commission Communication par Lydia BEATRIX-BALLET**

Les dossiers en cours :

Vœux numériques / tournage vœux du Maire

Sondage en ligne pour connaître les vœux de la population.

Prochain Mag' : interview des commerçants et artisans

Site internet : rendez-vous en janvier

IntraMuros : des communes demandent des renseignements.

## Délibération 2020\_083 : Tarifs 2021 - Locations de salles, matériel, copies

Le Maire informe l'assemblée délibérante des tarifs communaux 2020

LOCATIONS	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
Préparation la veille	-----	80,00 €	80,00 €
Rangement et nettoyage le lendemain	-----	80,00 €	80,00 €
Location jusqu'à 22 h	105,00 €	189,00 €	294,00 €
Location jusqu'à 3 h	189,00 €	357,00 €	557,00 €
Expo – AG – Vin d'honneur	63,00 €	105,00 €	174,00 €
Sépulture	-----	53,00 €	-----
Sonorisation	53,00 €	53,00 €	53,00 €
<b>CUISINE</b>			
Cuisine salle polyvalente	53,00 €	95,00 €	137,00 €
<b>SALLE D'ACTIVITES ou BAR+ENTREE SP</b>			
Vin d'honneur mariages	-----	63,00 €	116,00 €
<b>SALLE RESTAURANT SCOLAIRE</b>			
AG – Vin d'honneur	Gratuit	63,00 €	-----
Repas, buffet	74,00 €	116,00 €	-----

Les associations communales bénéficient d'une occupation de salle gratuite par an pour leur Assemblée Générale

### CAUTIONS DEMANDEES pour TOUTE LOCATION

Salle polyvalente, Mobilier, Théâtre	700,00 €
Salle restaurant scolaire et Petite Salle	320,00 €
Sonorisation Salle polyvalente et Théâtre	350,00 €
Ménage	200,00 €
+ 25€ / Heure de ménage supplémentaire effectuée par le personnel communal	

	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
<b>PETITE SALLE</b>			
Réunions	Gratuit	Gratuit	32,00 €
Repas, buffet	63,00 €	63,00 €	95,00 €
Sépulture	-----	21,00 €	-----
<b>GUINGUETTE</b>			
Journée complète	Gratuit	53,00 €	74,00 €
<b>TERRAIN DE FOOT</b>			
Forfait éclairage et sanitaires	-----	-----	60,00 €

	Particuliers de Teillé	Asso et compagnie Communales	Asso et compagnie Hors Commune
<b>THEATRE</b>			
Répétition	-----	Gratuit	63,00 €

Représentation 1 jour	158,00 €	121,00 €	216,00 €
Week-end 2 jours	-----	200,00 €	320,00 €
Week-end 3 jours	-----	250,00 €	420,00 €
Assemblée générale, conférence, séminaire	-----	63,00 €	63,00 €

LOCATION TABLES ET BANCS	
Table, banc (Association communale)	Gratuit
Table (particulier commune)	1,00 €
Banc (particulier commune)	0,50 €
Table (hors commune)	1,50 €
Banc (hors commune)	0,75 €
AUTRES	
Percolateur - caution 200€	10,00 €
Percolateur pour les associations - caution 200€	Gratuit
Sono portable (seulement les associations)	caution 500€
BARRIERES DE SECURITE	
Communes de l'ancien canton et limitrophes	Gratuit
Caution par unité	2,00 €

TIRAGE PHOTOCOPIES : Associations communales	Noir et blanc	Couleur	si l'asso fournit le papier=> compter la moitié des copies
Format A4	0,05 €	0,20 €	
Format A4 recto/verso ou format A3	0,10 €	0,30 €	
Format A3 recto/verso	0,15 €	0,50 €	
TIRAGE PHOTOCOPIES : Particuliers	Noir et blanc	Couleur	
Format A4	0,20 €	0,30 €	
Format A4 recto/verso ou A3	0,40 €	0,50 €	
Format A3 recto/verso	0,60 €	1,00 €	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**MAINTIENT** les tarifs communaux 2020 en 2021, tels que présentés ci-dessus,  
**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_083-DE*

A étudier prochainement : tarif de location bar du Théâtre (attention à l'issue de secours qui donne sur la cour de l'école St Pierre) et salle du terrain de foot.

#### **Délibération 2020\_084 : Tarifs 2021 – Concessions Cimetière**

Le Maire informe l'assemblée délibérante des tarifs communaux 2020 pour les concessions dans le cimetière communal :

CONCESSIONS CIMETIERE	
Terrain 2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	210,00 €
Terrain 2 m <sup>2</sup> pour 30 ans	300,00 €
Case columbarium pour 15 ans	270,00 €
Case columbarium pour 30 ans	525,00 €
Plaques	52,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**MAINTIENT** les tarifs communaux des concessions cimetière 2020 en 2021, tels que présentés ci-dessus,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_084-DE*

Le tarif des concessions est comparable aux tarifs dans les communes voisines.

#### **Délibération 2020\_085 : Tarifs 2021 – Restauration scolaire**

Mme Nathalie ANCIAUX présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2019-2020. Le coût total du repas sur cette période était de 9.40€, la charge communale représente 59.1%.

L'augmentation du coût s'explique par la crise sanitaire : aucune recette à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 7 mai 2020.

La commission Enfance Jeunesse propose de ne pas modifier les tarifs de cantine (déjà augmentés en début d'année 2020) à compter du 1er janvier 2021 :

- **Adultes ou tarif majoré : 5.80€** (\*Tarif Majoré => pour les repas pris non commandés)
- **Enfants : 3.84€**

Et : pour les familles de 3 enfants et plus, déjeunant tous les jours au restaurant scolaire, maintenir la réduction déjà appliquée, soit un repas gratuit pour 12 repas payés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**MAINTIENT** les tarifs communaux de la restauration scolaire 2020 en 2021, tels que présentés ci-dessus,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_085-DE*

#### **Commission Enfance Jeunesse par Nathalie ANCIAUX**

Conseil D'école de décembre : mention faite sur l'exercice PPMS suite aux observations de Jérôme S. Fermeture probable d'une classe en septembre 2021 ; porte ouverte le 23 janvier 2021.

Opération boules de neige : succès, remerciement à J-R Gergaud pour la fabrication de l'arbre support.

Spectacle de fin d'année : pas de mélange des classes ni des écoles + distribution des chocolats.

Informatique : étude en cours pour refaire tout le réseau, recherche d'un prestataire pour la maintenance.

Cantine : le comportement des enfants s'améliore, présence d'un agent via ELI et d'un CDD. Des travaux seront à budgétiser pour 2021. Idée : création d'un livre de recette.

Teilléthon : la course a bien fonctionné, ce qui n'est pas le cas pour le Drive.

#### **Délibération 2020\_086 : Attribution du marché de travaux d'aménagement du lotissement du Belvédère.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du lotissement du Belvédère, dont la clôture était le 10 novembre 2020 à 12h00, huit offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une analyse des offres par le cabinet ARRONDEL, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%), la valeur technique (60%).

Après le premier rapport d'analyse, une négociation a été demandée le 4 décembre 2020.

Au regard de l'analyse des offres après négociation, réalisée par le cabinet ARRONDEL, il préconise de retenir l'offre de l'Entreprise HERVE TP pour un montant de 73 486.65€ HT reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise HERVE TP pour un montant de 73 486.65€ HT,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_086-DE*

Le cabinet ARRONDEL suivra le chantier afin d'éviter les surprises et les avenants.

### **Délibération 2020\_087: Tarif de vente des lots dans le lotissement du Belvédère**

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement du Belvédère comporte huit lots. Compte tenu des tarifs de vente de terrains viabilisés dans les communes voisines, le Maire propose de vendre l'ensemble des huit lots à 100€ du m<sup>2</sup>, comme suit :

	surface	Tarif par lot
lot 1	467 m <sup>2</sup>	46 700,00 €
lot 2	462 m <sup>2</sup>	46 200,00 €
lot 3	599 m <sup>2</sup>	59 900,00 €
lot 4	570 m <sup>2</sup>	57 000,00 €

	Surface	Tarif par lot
lot 5	486 m <sup>2</sup>	48 600,00 €
lot 6	551 m <sup>2</sup>	55 100,00 €
lot 7	392 m <sup>2</sup>	39 200,00 €
lot 8	564 m <sup>2</sup>	56 400,00 €

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente à 100€ du mètre carré pour les huit lots du Lotissement du Belvédère,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_087-DE*

### **Délibération 2020\_088: Vente d'une chemin d'accès - lotissement du Belvédère**

Monsieur le Maire rappelle que Mr BESNARD a sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle communale afin de desservir sa propriété située au nord / création d'un chemin d'accès entre les lots 2 et 3. Le Maire propose un tarif de vente à 7.5€/m<sup>2</sup> (surface à définir par bornage). Il faudra préciser à Mr BESNARD que la viabilisation devra être faite pendant la période des travaux.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente à 7.5€ du mètre carré dans le cadre de la vente d'un chemin d'accès aux Consorts BESNARD - lotissement du Belvédère, frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** que la viabilisation prévue par les consorts BESNARD devra avoir lieu pendant les travaux du lotissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : 18 voix pour et une abstention.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_088-DE*

### **Délibération 2020\_089: Vente d'une parcelle communale – impasse des Jardins**

Monsieur le Maire rappelle que les consorts JUTON ont sollicité la commune pour l'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée AB459 afin de désenclaver le sud des parcelles AB177 et AB179 dont ils sont propriétaires ; ces parcelles sont situées impasse des Jardins.

Le Maire propose un tarif de vente à 7.5€/m<sup>2</sup> (surface estimée 184m<sup>2</sup> à préciser par un bornage).

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente à 7.5€ du mètre carré dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle communale n°AB459, située impasse des jardins, frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_089-DE*

### **Commission Bâtiments / services techniques par Florent LIRONDIERE**

La commission travaille sur le budget 2021.

La STEP avance bien, le chemin n'est plus praticable par temps de pluie. Dès les travaux terminés, le chemin sera de nouveau en bas de la STEP => voir avec le propriétaire pour renforcer en gravier.

Le tir au pigeon sur l'église, a permis d'éliminer environ 50 bêtes, reste maintenant à nettoyer la toiture.

Catherine ROUIL rejoint la réunion à 20h10.

### **Délibération 2020\_090: Budget Lotissement DM n°1**

Une décision modificative est nécessaire en fin d'année pour établir le stock de terrains restants (La Chesnaie + Belvédère), cela permet de constater le stock de terrains.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Ecritures de stock

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	130 834,24 €	0,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 834,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 834,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	130 834,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>130 834,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>130 834,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-130 834,24 €</b>		<b>-130 834,24 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la décision modificative n° 1 – budget Lotissements, telle qu'énoncée ci-dessus.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_090-DE*

**Délibération 2020\_091: SYDELA – transfert ICE (infrastructures de communications électroniques)**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire Atlantique SYDELA exerce depuis le 08 avril 2016 la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques.

La commune de Teillé souhaite procéder à un transfert de sa compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » au bénéfice du SYDELA.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1312-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, à savoir des infrastructures de communications électroniques (ICE).

Ce transfert implique que les infrastructures de communication électroniques (ICE) restent la propriété de la collectivité et qu'elles sont mises à la disposition du SYDELA pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. Le SYDELA bénéficie en conséquence d'un transfert des droits patrimoniaux de la collectivité et assumera ainsi les droits et obligations des biens et équipements mis à disposition.

La mise à disposition est constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité et du SYDELA. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens, les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Cet inventaire des réseaux de communication permettra à la commune d'obtenir des recettes en plus : RODP (redevance d'occupation du domaine public).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16

Vu l'arrêté préfectoral du 08 Avril 2016 approuvant les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-5

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DÉCIDE,**

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques,
- D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des Infrastructures de Communications Electroniques ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

*Reçu en Préfecture le 17/12/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_091-DE*

Objectif pour la commune : récupérer de la RODP (redevance d'occupation du domaine public).

### **Commission Asso / Culture / Sports par Catherine ROUIL**

Guinguette d'été : 1ers rendez-vous faits en vue d'une convention.

New Rancard : activités à venir, nouvelle convention à travailler avec eux + règlement intérieur du théâtre pour toutes les associations et les pro.

Noel des scolaires : 17 et 18/12/2020

Calendrier 2021 : relance auprès des assos.

Programmation culturelle en fonction du budget 2021

Rencontre avec A. DESMARD, animatrice sportive départementale pour développer le sport.

### **Informations Interco :**

COMPA : transmission prochainement des comptes-rendus de la COMPA à tout le CM. Quelques points importants : président mission locale, vœux en non présentiel, école de musique : groupement d'employeur via la COMPA pour alléger le travail des bénévoles. Bibliothèques : ouverture seulement des structures où il y a des agents COMPA.

SIVOM : modification à venir du montant de la participation annuelle (modification clé de répartition)

### **Informations et courriers :**

→ Courrier drapeau breton

→ Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire : Non préemption sur les DIA n° 20W0008 (Le Pin), 20W0009 (impasse des Chênes), 20W0010 (rue de la Roche au Val).

Calendrier :

Date	Horaire	Réunion
samedi 19 décembre 2020		Distribution 70 ans et +
jeudi 7 janvier 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 19 janvier 2021	19h00	Conseil municipal
jeudi 11 février 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 23 février 2021	19h00	Conseil municipal
jeudi 11 mars 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 23 mars 2021	19h00	Conseil municipal – vote du budget
jeudi 8 avril 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 20 avril 2021	19h00	Conseil municipal

### **Questions diverses :**

Proposition de Saïd : création d'un jardin partagé (via CCAS). Le Maire demande si d'autres élus seraient intéressés pour créer une commission.

Création prochainement d'un registre des personnes vulnérables.

Commission finances : affiner les priorités en vue du débat d'orientation budgétaire. Inviter les autres CM à participer aux commissions finances pour faire les choix en commun. Toutes les idées ne pourront pas être satisfaites.

23/12/2020 : rencontre élus et président COMPA.

Fin de la séance : 20h45

## Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCIAUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Aurélie	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	

